



VOTE PAR CORRESPONDANCE

INCLUSIO SA

Société Immobilière Réglementée publique (SIRP) de droit belge

Société Anonyme

Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Auderghem, Belgique

N° d'entreprise : 0840.020.295

RPM Bruxelles

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2026

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote avant l'Assemblée Générale Extraordinaire par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Il doit parvenir signé et dûment complété à la Société au plus tard le **2 janvier 2026** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Lionel VAN RILLAER) ou par voie électronique à corporate@inclusio.be. En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veuillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : _____

Siège : _____

Valablement représentée par : _____

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de : **..... actions d'Inclusio SA**, nominatives ou dématérialisées (**biffer la mention inutile**), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée Publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "Société"),

Déclare voter par correspondance avec¹ **..... de ses actions** tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **8 janvier 2026** à 14h00.

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

Certified



Inclusio SA

Société Immobilière Réglementée Publique (SIRP) de droit belge

Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Bruxelles, Belgique

www.inclusio.be – BE 0840.020.295 – Tél + 32 2 675 78 82

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Renouvellement de l'autorisation concernant le capital autorisé			
1.1. Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations	Ne requiert pas de vote		
1.2. Proposition d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital à concurrence d'un montant maximum de :			
Dix-huit millions d'euros (€ 18.000.000,00) par an pour des augmentations de capital :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a. par apports en numéraire, prévoyant la possibilité d'exercice du droit de préférence ou du droit d'allocation irréductible par les actionnaires de la Société ; b. par apports en numéraire, sans la possibilité d'exercice du droit de préférence ou du droit d'allocation irréductible par les actionnaires de la Société ; c. par apports en nature ; d. dans le cadre de la distribution de dividendes optionnels Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.	OUI*	NON*	Abstention*
1.3. Modification de l'article 5.2 des statuts	OUI*	NON*	Abstention*
2. Autorisations au conseil d'administration d'acquérir, de prendre en gage et d'aliéner des actions propres			
Proposition de remplacer les autorisations relatives à l'acquisition, la prise en gage et l'aliénation d'actions propres données au conseil d'administration par de nouvelles autorisations d'acquérir, de prendre en gage et d'aliéner des actions de la Société et de remplacer l'article 5.3 des statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Délégations de pouvoirs pour procéder au dépôt et à la publication de l'acte ainsi qu'à la coordination des statuts en fonction des décisions adoptées	OUI*	NON*	Abstention*

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **24 décembre 2025** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du CSA, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA.

Fait à , le /.... /202__

Signature :

Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.